

LA FÊTE OUI, le BRUIT NON !

Pour réserver de la vaisselle, cliquer sur le formulaire ci-dessous, l'imprimer et le retourner par mail à mairie@thennes.fr, par courrier à Mairie de Thennes, 16 rue des Écoles, 80110 - Thennes ou déposer le document dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le lundi précédent le WE de location.

Tarifs en bas de page

AVIS IMPORTANT aux futurs locataires de la salle des fêtes de Thennes.

Suite aux soucis locatifs (nuisances sonores nocturnes), les demandes de locations extérieures sont soumises à l'approbation de la commission communale d'attribution (manifestations bruyantes exclues)

Rappel des règles de location de la salle des fêtes pour un habitant de Thennes (interdiction de sous location)

En cas de location par un habitant du village, il faut :

- Se présenter aux 2 états des lieux du vendredi à 14 heures (remise des clés) et du lundi à 14 heures 30.
- Déposer un chèque de caution de 1000 € et une attestation d'assurance.
- Il faut savoir également qu'une utilisation hors normes (nuisances sonores) rend verbalisable le locataire connu de la salle des fêtes dans les conditions ci-après :

Article R623-2 du Code pénal : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe : 45 €, 68 €, 180 €, 450 €.

La remise des clés ne se fera qu'en présence de la personne du village qui a réservé.

Pour information, le coût d'un Week-end de location hivernale pour un habitant du village (180 € sans vaisselle) ne couvre pas les frais généraux estimés sans les heures de l'employée communale à plus de 300 €.

Il s'agit donc d'un tarif préférentiel réservé aux villageois.

**Soient l'utilisation obligatoire du limiteur et la fermeture
des portes en toutes circonstances dès 22 heures.**



Le respect de la tranquillité publique est une obligation légale

Conseils pratiques aux locataires

Vous louez un local communal pour y organiser une fête ou une manifestation.

Le propriétaire est heureux de mettre cet espace à votre disposition et vous souhaite de beaux moments de plaisir, de rencontres et de découvertes.

Mais le bonheur des uns fait parfois le malheur des autres car qui dit rassemblement dit trop souvent bruit !

Voici quelques informations et conseils pratiques afin que tout le monde soit à la fête : vos invités comme le voisinage.



Avant la fête

- Efforcez-vous d'anticiper afin de prévoir les moyens de limiter les désagréments pour le voisinage.

- Pour des manifestations importantes, mettez en place un service d'ordre autogéré.
- Pensez aux problèmes de transports et de parking.
- Invitez les participants à faire le moins de bruit possible en arrivant.

Pendant la fête

- Gardez les portes et fenêtres fermées.
- Utilisez la ventilation au lieu d'ouvrir les fenêtres et si c'est le cas, coupez la sonorisation.
- Contrôlez régulièrement le volume sonore de la musique afin de respecter scrupuleusement les valeurs limites.
- N'insistez pas sur les sons à basse fréquence, qui vont plus loin et se propagent plus facilement à travers les parois.

Après la fête

- Veillez à ce que les participants ne s'attardent pas devant la salle des fêtes.
- Demandez-leur d'éviter de faire du bruit sur la voie publique la nuit : éclats de voix, claquements de portières.
- Limitez la nuit les bruits de rangement et de nettoyage.

LA FÊTE OUI, le BRUIT NON !

La salle des fêtes de Thennes







Extérieur/intérieur











TARIFS

Location de la salle pour un week-end (**habitant de THENNES**) **sans vaisselle**

et toutes charges comprises (eau, gaz, électricité) **200 €**

* Location de la salle pour un week-end (**habitant de THENNES**) **avec vaisselle**

et toutes charges comprises (eau, gaz, électricité) **260 €**

* Location de la salle pour un week-end (habitant hors de THENNES) sans vaisselle

et toutes charges comprises (eau, gaz, électricité) **450 €**

* Location de la salle pour un week-end (habitant hors de THENNES) avec vaisselle

et toute charges comprises (eau, gaz, électricité) **530 €**

* Location de la salle pour une **journée hors WE (habitant de THENNES)** sans vaisselle **130 €**

* Location de la salle pour une **journée hors WE (habitant hors de THENNES)** sans vaisselle **200 €**

* Location de la salle pour un vin d'honneur **150 €**

* Casse ou perte de vaisselle à l'unité et casse ou perte de matériel (selon le catalogue en vigueur)

* Chèque de caution **1.000 €**

Feux d'artifices et lanternes proscrits.

